

NUMÉROTATION DES MH ET TYPE

Emplacement 5 = MH 1 (2 ch*)
 Emplacement 6 = MH 2 (2 ch)
 Emplacement 7 = MH 3 (2 ch)
 Emplacement 8 = MH 4 (2 ch)
 Emplacement 14 = MH 5 (3 ch)
 Emplacement 15 = MH 6 (PMR**)

* ch = chambre
 ** PMR = personne à mobilité réduite

NUMÉROTATION DES MHT

Emplacement 43 = MHT 1
 Emplacement 172 = MHT 4
 Emplacement 176 = MHT 5
 Emplacement 177 = MHT 6

NUMÉROTATION DES MHC

Emplacement 35 = MHC 1
 Emplacement 125 = MHC 2

 MOBILE-HOME CABANE
 MOBILE-HOME TOILE
 ESPACE VERT
 JEUX
 POINT DE RASSEMBLEMENT
 SENS D'ÉVACUATION

 LAMPAIRE
 POÊLE À BOIS
 EXTINCTEUR
 POINT D'EAU
 CITERNES GAZ
 BORNE ÉLECTRIQUE
 AIRE CAMPING CAR
 COMPOSTEUR

GROUPEMENT DES CAMPEURS UNIVERSITAIRES DE FRANCE

CLASSE * MENTION TOURISME
 POUR UNE CAPACITÉ TOTALE DE 280 EMPLACEMENTS
 DÉCISION DE CLASSEMENT DU : 23/05/2022

TERRAIN DE
LA TRANCHE SUR MER

DATE : 03/02/2026
 10 mètres

PLAN D'ÉVACUATION

